
EU - REVIEW
Activities of the Institutions
of the European Union

432

N° 617 DU 14 OCTOBRE 1994

Information hebdomadaire aux
Délégations de la Commission européenne
sur les travaux principaux
des institutions de l'Union européenne

De la part du Secrétariat général - Horst-Jürgen TITTEL
Service "Information des Délégations"
BREY 6/348 - tél. 52375/52125 - téléfax 296.59.96

**EN CAS DE PROBLEME DE TRANSMISSION VEUILLEZ VOUS ADRESSER AU
SERVICE FAX : Tél. 29.51206**



COMMISSION EUROPEENNE

EUROPEAN COMMISSION

FROM : C.E.C. - M174 WAERZEGGERS-VAN-ROMPAEY.L
TO : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF : 4287030299 - 14-10-1994 17:42

TO: 7 MP408
7 MI406
7 MU400
SUBJECT: "Enc 1:617
TELEX617"

- 2 -

Voici un résumé des principales activités des Institutions de l'Union européenne :

I. COMMISSION

1. FONDS STRUCTURELS : RECHAR, RESIDER ET RETEX
2. SHIPBUILDING AID
3. ETATS-UNIS : A) ACCORD ANTI-TRUST
B) PUBLIC PROCUREMENT AGREEMENT
4. CANADA : COOPERATION SUR L'APPLICATION DES REGLES DE CONCURRENCE
5. NORTHERN IRELAND : STATEMENT BY PRESIDENT DELORS
6. POLITIQUE D'INFORMATION : CONSEIL CONSULTATIF DES USAGERS
7. SATELLITE COMMUNICATIONS MARKETS
8. CERN : SIGNING OF AN ADMINISTRATIVE ARRANGEMENT
9. SLOVENIE : VISITE DE SIR LEON BRITTAN (29 SEPTEMBRE-2 OCTOBRE)
10. ESTONIA, LATVIA, LITHUANIA AND SLOVENIA : ENVIRONMENTAL PROTECTION
11. MAROC : OCTROI DE LICENCES DE PECHE
12. INDIA : JOINT COMMISSION (BRUSSELS, 10-11 OCTOBRE)
13. BRAZIL : VISIT OF MR STEICHEN (10-11 OCTOBER)
14. SOUTH AFRICA :
A) VISIT OF SIR LEON BRITTAN (7-10 OCTOBER)
B) VISIT BY THE ENVIRONMENT MINISTER (3 OCTOBER)
15. RWANDA : VISITE DU PREMIER MINISTRE (10 OCTOBRE)
16. CONVENTION ACP-CEE ; ADAPTATION EN VUE DES ADHESIONS
17. INTERNATIONAL HUMANITARIAN ASSISTANCE UNIVERSITY
POSTGRADUATE DEGREE
18. AIDES : PAKISTAN
19. CONTRATS-CADRES DE PARTENARIAT : ONG GRECOUES
20. NOMINATION DE DELEGUES : TOKYO ET AMMAN
21. PREVISIONS

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. CONSEIL "ECOFIN" (LUXEMBOURG, 10 OCTOBER)
2. CONSEIL "ENVIRONNEMENT" (LUXEMBOURG, 4 OCTOBRE)
3. CONSEIL "ENVIRONNEMENT" AVEC LES MINISTRES DES PECOS
(LUXEMBOURG, 5 OCTOBRE)
4. DECLARATIONS PESC
5. PREVISIONS

III. PARLEMENT EUROPEEN

1. TRAVAUX PRINCIPAUX DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES
(3-7 OCTOBRE)
2. PREVISIONS

- 3 -

I. COMMISSION

1. FONDS STRUCTURELS : RECHAR, RESIDER ET RETEX

La Commission vient de décider les zones éligibles à Rechar et Resider et la répartition financière indicative par Etat membre pour la période 1994-97 pour trois initiatives : Rechar (reconversion des bassins charbonniers), Resider (reconversion des zones sidérurgiques) et Retex (régions fortement dépendantes du textile-habillement). Puisque le 13 juillet dernier la Commission avait déjà arrêté les allocations indicatives pour 9 initiatives, reste encore à décider seulement la répartition financière pour KONVER (reconversion des industries de l'armement).(voir EU-REVIEW n° 609 du 15 juillet, point 1.9).

Les allocations indicatives décidées vont permettre l'élaboration des programmes opérationnels pour la mise en oeuvre de ces initiatives qui seront présentés par les Etats membres le plus rapidement possible.

La répartition indicative décidée est la suivante en MECUS :

ETATS MEMBRES	RECHAR	RESIDER	RETEX
Allemagne	158.7	190.5	60.2
Belgique	15.6	24.4	3.4
Espagne	27.3	58.8	0.8
France	33.2	61.6	9.3
Grèce	1.5	4.6	---
Italie	1.7	84.1	18.1
Luxembourg	---	6.9	---
Pays-Bas	---	17.5	---
Portugal	0.9	6.9	---
Royaume-Uni	161.1	44.8	2.8
TOTAL	400	500	94.6

La liste des zones éligibles et la répartition indicative pour les trois initiatives arrêtées ont été calculées sur la base de critères objectifs, particuliers à chaque initiative et définis pour la plupart dans les lignes directrices.

2. SHIPBUILDING AID

The Community policy for the shipbuilding industry, as enshrined in the Seventh Directive on Aid to Shipbuilding, in place since January 1991, has been a useful instrument to improve competitiveness and efficiency of the Community shipbuilding industry. In practical terms, it has enabled the EC broadly to maintain its market share while restructuring. It has also proved effective as a defensive instrument against unfair competition.

According to the text of the OECD Agreements, on respect of normal competition in the commercial shipbuilding and repair industry, as from 1 January 1990 no aid other than the aid allowed by the Agreement shall be authorized in the Community. This leaves one year for the Community yards to prepare for the new situation. The easiest way to achieve this appears to be the prolongation of the present directive, with only the minimum changes.

The changes to the present directive would therefore consist of :

- the extension of its period of validity up until 31 December 1995;

- 4 -

- the elimination of the word "metal-hulled" from the definition of the vessels covered by the directive, in order to take account of the technical progress in the industry in recent years,
- the introduction of a new Article 5A, providing for Spain to be allowed the payment of loss compensation to the public yards which represents aids already approved in the past but not paid due to budgetary difficulties.

In line with this approach, an invitation to tender has already been sent by the Commission's services for the market study to determine the gap between the Community yards' costs and the world prices in the shipbuilding industry. The EFTA yards are to be considered as Community yards for the purpose of this study. The annual ceiling of aid granted resulting from this survey will be decided before the end of 1994. The adaptation of the Directive to the EEA shall be made in accordance with Protocol 1 to the EEA Agreement on horizontal adaptations.

3. ETATS-UNIS : A) ACCORD ANTI-TRUST

B) PUBLIC PROCUREMENT AGREEMENT

A) Accord Anti-Trust

La Commission a négocié le 23 septembre 1991 un accord avec le gouvernement des Etats-Unis concernant l'application de leurs règles de concurrence. La cour de Justice a estimé (par un arrêt du 9 août 1994) que la conclusion d'un tel accord était de la compétence du Conseil et non de la Commission.

L'accord a pour but de promouvoir la coopération et la coordination entre les autorités compétentes en matière de concurrence aux Etats-Unis et dans l'Union afin de réduire les risques de différences dans l'application des législations. Cet accord est précurseur d'une politique plus élaborée de coopération internationale dans le domaine de la concurrence et de l'adoption de règles minimales dans le cadre de l'OMC. Il a bien fonctionné :

- 61 notifications ont été envoyées par la Commission aux Etats-Unis. 45 concernaient des cas de concentrations et 16 d'autres cas.
- 112 notifications ont été reçues des USA dont 77 concernant des cas de concentrations et 35 d'autres affaires.

L'intérêt des échanges d'information a été illustré récemment encore dans le cas de Microsoft où la Commission et le gouvernement américain ont imposé à cette compagnie de modifier certaines de ses pratiques contractuelles qui violaient le droit de la concurrence.

Il est nécessaire que des mesures soient prises afin de remédier au défaut de procédure de conclusion de l'Accord en le faisant approuver par l'autorité compétente en droit communautaire. Il faut toutefois relever que le champ d'application de l'Accord couvre aussi les règles de concurrence prévues par le Traité CECA. Dans la mesure où la compétence pour conclure des accords internationaux en ce domaine appartient à la Commission, l'Accord devra être conclu conjointement par le Conseil et la Commission.

Les termes du projet de décision adopté par la Commission et transmis au Conseil sont identiques à ceux de l'accord précédent signé en 1991. Néanmoins, jusqu'à présent aucun mécanisme d'information des Etats membres n'a été prévu. Dans le nouveau contexte, la Commission envisage de mettre en place le mécanisme suivant:

- 5 -

- communication aux Etats membres des notifications envoyées ou reçues;
- information deux fois par an lors d'un comité d'experts gouvernementaux en matière de concurrence sur la mise en oeuvre de l'Accord.

B) Public procurement agreement

A number of serious and factually incorrect allegations concerning the EU's public procurement rules and the application of those rules to non-EU companies have been made in an article in the French newspaper "Les Echos".

The Commission has prepared a short memo in English and French refuting these allegations.

NDLR : (A copy of the memo may be obtained by interested Delegations by contacting the EU-REVIEW secretariat)

4. CANADA : COOPERATION SUR L'APPLICATION DES REGLES DE CONCURRENCE

La Commission a approuvé une communication au Conseil concernant la coopération avec le Canada sur l'application des règles de concurrence

La Commission recommande au Conseil d'autoriser l'ouverture des négociations avec le Canada visant à la conclusion d'un accord de coopération en matière de concurrence et d'approuver les directives de négociation.

5. NORTHERN IRELAND : STATEMENT BY PRESIDENT DELORS

Le Président DELORS a fait la déclaration suivante après sa rencontre avec trois membres du Parlement européen nord-irlandais :

"On behalf of the European Commission, I welcome the ceasefire announced by the combined loyalist military command as a further, important, positive step in the process of peace and reconciliation in Northern Ireland.

The European Commission is fully committed to support for that process. It has already announced a first reaction to recent developments in terms of a proposal to increase the European Union's contribution to the International Fund for Ireland.

This new development will add impetus to the work of the Commission task force recently set up to look into further ways of giving practical assistance through developing and refocussing the policies of the European Union to better help the people who have been affected by the conflict live together in mutual respect and economic prosperity".

6. POLITIQUE D'INFORMATION : CONSEIL CONSULTATIF DES USAGERS

Le Conseil Consultatif des usagers a tenu sa réunion inaugurale le mardi 11 octobre sous la présidence de M. PINHEIRO.

Créé par décision de la Commission du 26 janvier 1994, le Conseil Consultatif des usagers est un dispositif important de la nouvelle politique d'information et de communication de la Commission. Il rassemble 36 personnalités de haut niveau particulièrement qualifiées dans ce domaine : professionnels de la presse écrite et parlée, universitaires, représentants de diverses associations. Elles ont été nommées par la Commission, selon une répartition géographique appropriée et une représentation équilibrée entre les catégories d'usagers.

Le Conseil Consultatif des usagers est appelé à se réunir deux fois par an. Il

- 6 -

fournira des avis sur la stratégie d'information et de communication de la Commission. Il conseillera celle-ci sur des initiatives opérationnelles proposées dans le cadre de cette stratégie et sur l'efficacité de ses actions et de ses messages.

7. SATELLITE COMMUNICATIONS MARKETS

The Commission has adopted a directive liberalising satellite telecommunications equipment and services throughout the European Union. Liberalisation of satellite markets has been strongly supported by the European Parliament as well as the Council which has marked introduction of competition into satellite markets as a major goal for EU telecoms policy.

The directive liberalises both the establishment and operation of satellite networks, as well as associated satellite dishes across the Union. It covers in particular the establishment of the new-advanced so-called VSAT (very small aperture satellite terminals) as well as larger satellite dishes used for news gathering and other forms of satellite business. The major users are expected to be in the retailing distribution and financial sectors. Satellite communications networks, now liberalised across the Union, are expected to be a major means of implementing Trans European Networks.

This initiates a completely new stage of development for the European Satellite market. Due to liberalisation a ten-fold increase in the volume of satellite communications before the year 2000 can be expected.

Regulatory restraints to date were restrictive for users and service providers alike, contrary to the situation in the United States where an "Open Skies" policy greatly stimulated the satellite market since the early 1980s.

The new directive is also a vital step on the way to the European Information Society

The benefits which the new Satellite Directive will bring include :

- **Reduction of costs** of deploying and operating satellite networks which will be translated into lower prices for the consumer;
- The harmonised regulatory environment will facilitate the establishment of **pan-European satellite networks**;
- **Removal of prohibitions** on service and interconnection;
- **Simplification** of operations such as licensing equipment registration and installation;
- **Increased confidence** of users, operators and investors in satellite solutions for Europe.

The provisions of the directive are immediately applicable. Member States have 9 months after publication of the directive to communicate the measures taken to comply. However, the Commission will also take into account the situation of those Member States in which the terrestrial network is not yet sufficiently developed and which could justify deferment of full application of the directive until 1 January 1996.

8. CERN : SIGNING OF AN ADMINISTRATIVE ARRANGEMENT

On 10 October, Mr. RUBERTI and Professor Christopher LLEWELLYN SMITH, Director General of CERN (European laboratory for particle physics), signed an administrative arrangement opening the way for tighter scientific and technological cooperation between the European Union and CERN. The signing ceremony was followed by the first meeting of the new "Joint EC-CERN Research Committee", which was established by the arrangement in order to promote and supervise the scientific and technological cooperation covered by it.

- 7 -

Expressing his satisfaction with the possibilities the arrangement opens up for strengthening the already excellent cooperation which has existed between CERN and the European Commission for many years. Mr. RUBERTI stressed that this was the first step along the path of ever-increasing cooperation between the various scientific research programmes operating at a European level, leading ultimately to the existence of a "European Research Area". He added that, in view of the large investment required by research, and given its role in enhancing Europe's competitive position, it was essential to make the best use of available resources, and, to that end, to increase cooperation within the European scientific community.

At the inaugural session of the Joint EC-CERN Research Committee, Mr. RUBERTI set forth several areas in which cooperation between the Community and CERN could be particularly fruitful. Amongst these were information technology, industrial and materials technology, training and mobility of researchers, and the development of scientific cooperation with the Central and eastern European countries, of which four have recently become members of CERN.

9. SLOVENIE : VISITE DE SIR LEON BRITTAN (29 SEPTEMBRE-2 OCTOBRE)

La première visite officielle en Slovénie de Sir Leon BRITTAN à l'invitation du Ministre des Affaires étrangères PETERLE, a comporté les éléments principaux suivants :

- entretiens avec le Président KUCAN, le Premier Ministre DRNOVSEK, le Ministre PETERLE et autres ministres;
- allocution inaugurale de la 2e Rencontre "Regional Business Meeting Point '94" à Bled, y compris une conférence sur la Promotion des Investissements sous l'égide du G-24 et du gouvernement slovène;
- rencontre avec le Parlement (Commission des relations internationales et Commission de l'Economie);
- entretien avec le Ministre de la Science & Technologie BOHINC (coordinateur national du Programme PHARE) et de l'Association des banques slovènes;
- visite d'une usine textile (projet PHARE), de travaux autoroutiers financés sur le Protocole Financier, et du port de Koper.

Par ailleurs, le programme comprenait un déjeuner en l'honneur du Commissaire offert par le Premier Ministre et deux conférences de presse.

La visite fut hautement appréciée par les hôtes de Sir Leon et jugée particulièrement utile par les deux parties. La couverture des médias a été extrêmement positive, donnant notamment l'occasion à Sir Leon de clarifier la situation de la Slovénie concernant le mandat de négociations pour un accord européen d'association. Le Commissaire a souligné que la Slovénie avait définitivement pris ses distances avec les autres états de l'ex-Yougoslavie, comme un pays démocratique, paisible qui avait fait des progrès énormes vers une économie de marché performante et dont les liens avec l'Union européenne se renforçaient considérablement. Aujourd'hui, 60% du commerce extérieur se fait avec les pays de l'Union, contre 25% il y a quatre ans.

Sir Leon fut à même de communiquer aux milieux politiques et économiques deux principaux messages :

- la Slovénie doit établir un **cadre juridique complet** et accueillant afin d'attirer les **investisseurs étrangers** dont elle a besoin pour garantir son développement économique. Elle doit également compléter le processus de **privatisation** dans les

- 8 -

meilleurs délais.

- **l'accord d'association** constitue une étape essentielle du rapprochement à l'Union européenne pour laquelle la Slovénie est désormais tout à fait mûre.

Confirmant la position officielle de la Commission, qu'il ne doit y avoir aucun lien entre l'approbation du mandat de négociations et une question bilatérale Italie-Slovénie, Sir Leon BRITTAN a souligné l'importance pour les deux parties de lui trouver une solution définitive, en vue de laquelle il a déclaré son entière disponibilité.

Suite aux entretiens du Commissaire avec les plus hautes autorités du pays, le gouvernement slovène a annoncé, le 30 septembre, son intention de proposer une modification de la Constitution slovène pour permettre aux personnes étrangères d'acheter des biens immobiliers selon les principes appliquées par les Etats membres **avant** la conclusion de l'accord européen - geste sans précédent parmi les autres pays associés.

La déclaration slovène fut accueillie favorablement par le Ministre italien des Affaires étrangères MARTINO et devrait permettre l'adoption du mandat par le Conseil prochainement.

Sir Leon a également rencontré divers bénéficiaires du **Programme PHARE**, administrations publiques, banques et entreprises qui ont souligné l'importance et la qualité de l'assistance et de la coopération obtenues à travers PHARE pour leurs actions de restructuration et développement. Notant la bonne capacité d'absorption et les résultats obtenus, Sir Leon a annoncé au Ministre BOHINC une dotation supplémentaire de 2 mio écus en faveur du "Fonds de conservation de l'énergie", portant l'aide totale de PHARE pour la Slovénie à 21 mio écus pour l'année 1994.

10. ESTONIA, LATVIA, LITHUANIA AND SLOVENIA : ENVIRONMENTAL PROTECTION

Estonia, Latvia, Lithuania and Slovenia have made considerable progress in economic reform in the past year. The Commission appreciates the increased awareness of the importance of environmental protection in these countries. Large-scale industrialisation is making severe impacts, inter alia, through emission of toxic and dangerous substances and through acid rain. Agriculture and forestry are more and more based on fertiliser and other chemicals. Automobile traffic is increasing.

The Commission will, after completion of elaborate sector strategies, be able to substantially increase its assistance for environmental protection in these countries.

The Commission has decided to allocate

- 2.5 MECU for **Estonia** to be used for projects appertaining to the introduction of environmental sustainability into forestry, fish and peat exploitation.
- 2.5 MECU has been allocated to **Latvia** for projects appertaining to the reduction of pollution levels entering the Baltic Sea from small rural municipalities.
- 2.0 MECU has been allocated to **Slovenia** for energy programmes covering funding for projects concerning, inter alia, preparatory studies related to energy saving strategy and clean coal studies.

In addition,

- 3.0 MECU has been allocated to **Estonia**
- 3.0 MECU to **Latvia**
- 4.0 MECU to **Lithuania** for vocational training and educational reform programmes;
- 1.0 MECU has been allocated to the Klaipeda Cross-Border Facility Project in **Lithuania**.

- 9 -

11. MAROC : OCTROI DE LICENCES DE PECHE

Le Royaume du Maroc a annoncé la délivrance des licences de pêche pour les bateaux de l'Union pour le 4ème trimestre 1994. M. PALEOKRASSAS se réjouit du fait que les pêcheurs communautaires puissent reprendre la campagne de pêche dans les eaux marocaines qui aurait dû débiter le 1er octobre suivant les dispositions de l'accord existant.

Parallèlement, une délégation de la Communauté et une délégation du Royaume du Maroc réunies à Bruxelles pour poursuivre les discussions dans le cadre de la révision à mi-parcours de l'Accord de pêche entre les deux parties sont convenus le jeudi 13 octobre :

- de procéder à la clôture de la révision à mi-parcours et de limiter la durée du présent Accord au 30 avril 1995 à minuit;
- d'entamer dans les plus brefs délais, les négociations nécessaires en vue de la conclusion éventuelle d'un nouvel accord pour une durée de trois ans à compter du 1er mai 1995.

La Commission avait approuvé le 7 octobre, par procédure écrite, un projet de recommandation de décision du Conseil autorisant la Commission à ouvrir des négociations en matière de pêche avec le Maroc. Cette recommandation se fonde sur les grandes lignes de négociation qu'avait arrêtées le Conseil après le rapport de M. PALEOKRASSAS à son retour de Rabat.

Enfin, comme suite à la demande de la Commission de clarification sur les matériaux de substitution au monofilament et au multimonofilament, la partie marocaine a précisé que l'utilisation des filets confectionnés en multifilament constitué de plusieurs filaments d'origine naturelle et/ou synthétique, est conforme à l'arrêté n° 2395/94, du 1er septembre 1994.

12. INDIA : JOINT COMMISSION (BRUSSELS, 10-11 OCTOBER)

The eight session of the EC-India Joint Commission, which is also the first since the coming into force in August 1994 of the new EC-India Cooperation Agreement on Partnership & Development, took place in Brussels. The Joint Commission was co-chaired by M. Juan Prat Coll, Director-General for North-South Relations and M. Tejendra Khanna, Commerce Secretary, Government of India, with the participation of the delegations of European Union member States.

The Joint Commission recognised the considerable progress which the **restructuring of the Indian economy** had brought about. The two sides agreed that there existed a significant untapped potential for reinforcing and diversifying the existing economic links between the EC and India. This could be achieved through the implementation of the new Agreement through specific actions, based on partnership, dialogue and mutual benefit.

In order to help elaborate the required activities and projects, the two delegations agreed on the broad principles of a strategy for economic and development cooperation up to the year 2000 focusing on continued assistance from the Community to India's development efforts, particularly in the social sectors such as primary education, health and employment and mutually beneficial economic cooperation.

The Joint Commission acknowledged with satisfaction the **improvement in two-way trade** in 1993, with India's exports having increased by 20% in ECU terms and India's imports having increased by 19%. It noted that this mutually beneficial trend had

- 10 -

continued during the current year.

The two sides also undertook to further develop and diversify their trade and improve mutual market access. The Joint Commission examined trade matters, including the Commission's proposal for a revised GSP scheme, anti-dumping and trade in textile products. On market access for textiles, the two sides decided to continue their consultations, including consideration of improved access for Indian handloom textiles. The EC side expressed the hope that the Indian side would improve its market access offer.

The Joint Commission took into account the results of the latest Working Group on Trade & Economic Cooperation identifying promising new areas of cooperation.

It also recognised the essential role of joint ventures in the transfer of know-how and technology, for which the EC was setting up a European Business Information Centre in Bombay and a Technology Information Centre in New Delhi.

The Joint Commission agreed that an ad-hoc working party would be set up, and meet in New Delhi in January 1995, to coordinate S&T cooperation under the Community's Fourth Framework Programme and to consider a separate memorandum of understanding on cooperation in the field of science and technology.

In the area of development cooperation, the Joint Commission noted that the cumulative total of the Community's financial and technical assistance since 1976 had reached over ECU 1.6 billion. A noteworthy current programme is the Community's decision to extend sectoral support of ECU 150 million to primary education in India, the largest such programme support undertaken by the Community in any third country.

The Joint Commission decided to reconstitute its two principal subsidiary bodies, the Working Groups on Trade & Economic Cooperation and on Development Cooperation and to set up within them such other Working Parties that may be required, e.g. science and technology cooperation. It was also agreed that the Joint Commission would be held on a regular basis, alternately in New Delhi and Brussels.

13. BRAZIL : VISIT OF MR STEICHEN (10-11 OCTOBER)

During the visit Mr. Steichen met Mr. Synval Guazzelli, the Minister of Agriculture, Mr. Eicio Alvares, the Minister of Trade and Industry, Mr. Ciro Gomes, the Minister of the Economy and Mr. Roberto Abdenur, the acting Minister of External Relations.

The Commissioner also addressed a meeting of representatives of the private and public sector concerned with agricultural and agribusiness matters.

In the course of this meeting Mr. Steichen stressed the important results reached by the reform of the CAP and by the Uruguay Round. He insisted on the necessity for all parties to respect their commitments in the GATT. He pointed out the high volume of Brazil's agricultural exports to the EU and Brazil's substantial surplus in agricultural trade. He underlined the desire of the EU to increase its co-operation with MERCOSUL. At the same time he remained prudent on the possible agricultural context of such co-operation.

14. SOUTH AFRICA :

A) VISIT OF SIR LEON BRITTAN (7-10 OCTOBER)

B) VISIT BY THE ENVIRONMENT MINISTER (3 OCTOBER)

A) Visit of Sir Leon BRITTAN

- 11 -

Sir Leon BRITTAN completed his four day visit to South Africa on Monday 10 October with a meeting with President Nelson MANDELA at his private residence in Johannesburg.

The President who had just returned from his US trip, expressed the appreciation of the South African people for the EU's continued support and commitment to the transition process in the country and to the Reconstruction and Development Programme which the Government of National Unity had launched. He welcomed Sir Leon's visit as marking a further step in the efforts to forge a new long-term relationship between the EU and South Africa.

Earlier that day, the framework agreement between the European Union and South Africa was signed by Deputy President Thabo Mbeki and Sir Leon at Union Buildings in Pretoria. In addition to setting out the broad principles on which the future relationship between both sides will be developed, the agreement also provides the legal framework enabling the European Investment Bank to extend its operations to South Africa. Loans totalling some 300 million ECUs are in the pipeline.

During his visit, Sir Leon had meetings with the deputy President, as well as with the Foreign Minister Alfred Nzo, the Deputy Foreign Minister Aziz Pahad, the Deputy Finance Minister Alex Erwin and the Minister for Energy, Pik Botha.

He also gave a keynote address to 300 South African and European businessmen at a Eurochamber luncheon.

Over the weekend, Sir Leon visited community development projects in Johannesburg and Eastern Transvaal, part of the 110 million ECU funding for development in South Africa for 1994.

B) Visit by the Environment Minister

This was the first visit to Europe by Dr Dawid de VILLIERS in his role as Environment Minister in the South African government. The visit marked the interest of South Africa in a future dialogue on environmental matters. The Minister stated that he wished South Africa to play as full a role as possible in the solving of environmental problems, both regionally and globally. In addition, South Africa possesses a rich heritage in biodiversity, a heritage he wished to see developed sustainably.

Dr de VILLIERS sought support for moves towards the control of the elephant population in South Africa under a programme which had the support of the WWF. There was the intention to market the meat and skin from culled elephants, a move which would add as much as 5 million Rand to the annual budget. The ivory would be stored. Transfrontier conservation zones were also discussed, the transformation of Table Mountain into a protected area and the killong of seals in Namibia.

Mr. PALEOKRASSAS replied that the Commission would look at the issues raised by Dr de VILLIERS. In general, the Commission looked forward to developing contacts with the South African authorities on environmental issues with a view to continuing and developing co-operation.

15. RWANDA : VISITE DU PREMIER MINISTRE (10 OCTOBRE)

Le Vice-Président MARIN a rencontré à Bruxelles le Premier Ministre du Rwanda, M. Faustin TWAGIRAMUNGU.

L'entretien a permis un échange de vues sur la situation actuelle au Rwanda et dans l'ensemble de la région. Le Premier Ministre TWAGIRAMUNGU a notamment illustré la situation et les difficultés éprouvées par son gouvernement et son pays.

- 12 -

Au moment le plus dramatique de la crise au Rwanda, le HCR avait évalué le nombre de réfugiés rwandais à environ 2.500.000 dont environ 440.000 datant d'avant avril 1994. La population totale du Rwanda (recensement de 1991) est estimée à environ 7.700.000 personnes).

L'Union européenne estime que priorité doit être donnée au retour des réfugiés. La réconciliation et la création des conditions essentielles au retour revêtent une importance vitale. La coopération internationale aura un rôle important à jouer dans ce processus.

M. MARIN a souligné qu'il importe d'accroître dès que possible le nombre des observateurs en matière de droits de l'homme au Rwanda et a souligné l'importance d'un déploiement rapide de la totalité des forces de la MINUAR, afin d'assurer une protection contre les actes de vengeance et les poursuites.

Les objectifs et les priorités de la Commission sont de continuer à fournir une aide humanitaire aux réfugiés, et de prendre des mesures coordonnées de redressement à court terme en faveur du Rwanda, notamment dans les domaines prioritaires de l'eau et de l'électricité.

Le Vice-Président MARIN a rappelé l'engagement continu de la Commission et des Etats membres dans l'effort humanitaire au Rwanda. Plus de 300 millions d'ECU ont été donnés à ce jour depuis novembre 1993. M. MARIN a par ailleurs annoncé une nouvelle aide de 18 millions d'ECU, qui permettra de mettre en oeuvre un programme d'aide alimentaire : 22.000 tonnes de céréales et 9.500 tonnes de semences et des outils agricoles en vue de préparer les campagnes agricoles à venir.

M. MARIN a également annoncé que la Commission s'apprête à approuver dans les prochains jours un programme de réhabilitation à court terme qui devrait permettre de rétablir l'approvisionnement en eau et électricité de Kigali et la mise en oeuvre d'un programme de vaccination du bétail.

Toutefois, à plus long terme, la réhabilitation et la reprise progressive de la coopération au développement ne pourront avoir lieu que si des résultats tangibles sont obtenus en matière de réconciliation nationale, de retour des réfugiés et de droits de l'homme. L'Union européenne est disposée à contribuer aux efforts du gouvernement rwandais notamment pour ce qui concerne la présence d'un nombre important d'observateurs visant à garantir le retour des réfugiés.

Une enveloppe de 118 millions d'ECU est disponible pour l'aide au développement du Rwanda dans le cadre du Programme Indicatif National de la IV^{ème} Convention de Lomé; d'autres ressources sont également disponibles au titre de l'ajustement structurel, des interventions de la BEI et des autres instruments de la Convention.

16. CONVENTION ACP-CEE : ADAPTATION EN VUE DES ADHESIONS

La Commission a approuvé une communication au Conseil et aux représentants des Gouvernements des Etats membres réunis au sein du Conseil concernant l'ouverture des négociations avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique en vue de l'adaptation de la quatrième Convention ACP-CEE signée à Lomé le 15 décembre 1989 pour tenir compte de l'adhésion du Royaume de Norvège, de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne.

Cette communication contient les directives nécessaires à la Commission pour conduire les négociations avec les états ACP en vue de la conclusion d'un protocole apportant à la quatrième Convention ACP-CEE les adaptations découlant des

- 13 -

adhésions à l'Union européenne de nouveaux pays.

17. INTERNATIONAL HUMANITARIAN ASSISTANCE : UNIVERSITY POSTGRADUATE DEGREE

The Commission has taken the initiative of creating a European University Postgraduate Degree on International Humanitarian Assistance. This degree is already being taught this academic year (1994-95) in five European universities, in the framework of the ERASMUS programme.

It has become more and more evident that students wish to be able to follow a more specialised course on the various aspects of Humanitarian Aid. Various aid agencies have noted that the professional training of their staff is one of the main conditions for their operational efficiency.

As it appears that no nationally recognised degree in Humanitarian Aid exists, nor at a European level, the Commission and more specifically ECHO has taken the initiative to develop, in close collaboration with the Task Force for Human Resources, Education, Training and Youth, **a University postgraduate multidisciplinary degree in five Universities of the European Union** : Aix Marseille III (France), Bochum (Germany), Deusto-Bilbao (Spain), Université Catholique de Louvain (Belgium), Oxford (United Kingdom).

The College of Europe (Bruges, Belgium) will participate in this programme as of September 1995.

The first year of the Degree concerns about 100 students in the 5 universities. This degree, which started in September 1994 has included in the syllabus five major issues of International Humanitarian Aid : Law, Geopolitics, Management/Logistics, Anthropology, Medicine/Epidemiology.

The organisation of studies is included in a full Erasmus programme among the five Universities of the network (exchanges between students as well as lecturers, intensive programmes, common teaching development). This programme has been named NOHA (Network on Humanitarian Assistance)

18. AIDES : PAKISTAN

La Commission a octroyé une aide humanitaire d'urgence de 200.000 ECU en faveur de la population pakistanaise victime des inondations. L'aide servira à fournir aux personnes déplacées de la Province de Sind et de la région sud de la province de Punjab des biens de première nécessité.

19. CONTRATS-CADRES DE PARTENARIAT : ONG GRECQUES

Les 10 et 11 octobre 1994, la Commission a procédé à la signature de Contrats-Cadres de partenariat avec deux ONG grecques humanitaires. Ceci porte à 140 le nombre d'organisations non gouvernementales et organisations internationales qui ont de cette façon établi une structure de coopération avec la Commission.

L'**Institute of International Social Affairs** est une organisation non gouvernementale créée par les Hôpitaliers Orthodoxes, spécialisée à l'origine dans l'aide au développement en Afrique et depuis quelques années aussi dans l'aide humanitaire d'urgence en Europe centrale et orientale et en ancienne République soviétique.

Un des objectifs de "DIMITRA" (Institute of Strategic Planning and Political Analysis "DIMITRA") est de fournir une aide humanitaire d'urgence aux populations victimes de calamités naturelles et de conflits dans les pays tiers.

- 14 -

20. NOMINATION DE DELEGUES : TOKYO ET AMMAN

- M. Jörn KECK a été nommé Chef de la Délégation de la Commission à Tokyo. Il prendra ses fonctions le 15 octobre 1994 et présentera ses lettres de créance après cette date dès que possible.
- M. Yves GAZZO a été nommé Chef de la Délégation de la Commission à Amman. Il prendra ses fonctions le 25 octobre 1994 et présentera ses lettres de créance après cette date dès que possible.

21. PREVISIONS

Les points suivant figurent au projet de l'OJ de la prochaine réunion hebdomadaire de la Commission qui aura lieu à Bruxelles, le mercredi 19 octobre 1994 :

- Nouvelle stratégie entre l'Union européenne et le Mercosur;
- Renforcement de la politique méditerranéenne de l'Union européenne
- établissement du partenariat Euro-Méditerranéen;
- Situation et perspectives du marché du rhum et situation des producteurs communautaires de rhum;
- Recherche et développement technologique : parvenir à la coordination par la coopération;
- Marché Intérieur : transferts de fonds dans l'UE : transparence, qualité d'exécution et stabilité;
- Livre vert sur la libéralisation de l'infrastructure des télécommunications et réseaux de télévision câblée;
- Mise en oeuvre de règles garantissant le droit d'être entendu dans les procédures de la Commission en matière d'ententes, de positions dominantes et d'opérations de concentrations entre entreprises;
- L'application de l'article 85§3 du Traité à des catégories d'accords de licences de brevet;
- Communication des griefs en application de l'article 85 du Traité;
- Organisation commune des marchés dans le secteur sucre;
- Aspects juridiques de l'échange des données informatisées (EDI).

Les rencontres suivantes sont prévues :

- M. MARIN reçoit M. James MICHEL, Président du CAD (Comité Aide au Développement) (17 octobre);
- MM. DELORS, VAN DEN BROEK et CHRISTOPHERSEN reçoivent M. Lazlo KOVACS, Ministre hongrois des Affaires étrangères (18-19 octobre);
- M. VAN MIERT accompagne M. Hiroshi FUKUDA,, Ministre japonais des Affaires étrangères à l'Institut des relations Internationales (18 octobre);
- M. MARIN reçoit le Ministre de l'Industrie du Cameroun et Président de l'ACP, M. Justin NDIORO (19 octobre);
- Sir Leon BRITTAN reçoit le Ministre du Développement de l'ex-République yougoslave de macédoine Sofija TODOROVA (19 octobre);
- M. VANNI d'ARCHIRAFI reçoit M. Mohamed BEN KHELIDA, Président de l'Agence de la Promotion de l'Industrie de la Tunisie (19 octobre);
- Mme SCRIVENER ouvre la réunion des entretiens ministériels CEE/Japon (agence de planning économique) (20 octobre).

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

- 15 -

1. CONSEIL "ECOFIN" (LUXEMBOURG, 5 OCTOBER)

A. Excessive Deficits

The Council has agreed on the texts of recommendations to the 10 Member States with an excessive deficit. The formal decision will be taken as an A-point at a later meeting. The procedure outlined in the Maastricht Treaty is being fully applied.

Vice-President CHRISTOPHERSEN confirmed that the question of suspending commitments from the Cohesion Fund is a Commission competence. If a Member State deviates substantially from a recommendation, the Commission is obliged to suspend commitments.

B. Spanish Convergence Programme 1995-1997

The Council welcomed the presentation of the revised Spanish convergence programme, which maintains the same approach as the original 1992 programme namely to make progress on both real and nominal convergence through fiscal consolidation and a furthering of structural reforms.

Central in the programme is the reduction of fiscal imbalances and the decline in inflation. The Council noted the intention of the Spanish government to achieve a deficit of 3% of GDP in 1997; however, more ambitious fiscal targets and more front loading would have been welcome.

The Council supported the determination of the Spanish authorities to reduce the structural component of the government deficit, mainly through measures to control expenditure.

The Council acknowledged the progress already achieved in reforming the labour market and welcomed the renewed importance attached in the revised programme to further structural reforms in particular to enhance competition in the services sector. The implementation of such reforms is crucial to reach the programme objectives of lower inflation and employment creation.

C. White Paper on Employment

President DELORS introduced a discussion amongst Ministers of the specific employment aspects of the White paper. Following the contacts with all Member States he summarized the situation in this way :

- Economic growth is creating jobs in the Member States, although the situation differs considerably from country to country. It is generally accepted that economic growth alone cannot create full employment.
- The structural changes necessary to employment systems in each country would best be carried out in a context of social consensus.
- In all Member States a lot of emphasis is put on the question of human resources (questions such as life-long education and application of information technology).
- Member States are also discussing how to switch labour market policy from passive disbursement of unemployment benefits to more active labour market instruments.
- The question of too high non-wage costs for low-paid jobs (although to a strongly varying degree in the Member States) has not found a satisfactory solution. There is some need to have a further look at the question of flexible working time. It is a controversial issue to be resolved in a decentralised way. The Commission will soon present a paper on the role of local initiatives in

- 16 -

creating employment.

Les travaux du Conseil se poursuivront le 7 novembre. Le Conseil a également souligné la nécessité de pouvoir disposer pour sa prochaine session du rapport de la Commission, prévu dans les conclusions de Corfou, concernant les mesures prises par les Etats membres qui ont eu des résultats positifs pour l'emploi.

Lors de ses débats du 7 novembre, sera pris en considération également le rapport établi par le Conseil "Travail/Affaires sociales" du 22 septembre. Les deux rapports - du Conseil "Travail/Affaires sociales" et "ECOFIN" - seront transmis au Conseil européen d'Essen, précédés d'une note de synthèse.

Enfin, le Conseil a invité la Commission à élaborer, au plus tard pour le printemps 1995, une étude sur les effets des différentes réglementations fiscales ayant un impact sur la formation de l'épargne dans la Communauté.

D. Economic Growth and the Environment

Vice-President CHRISTOPHERSEN introduced informally to the Council a working paper by the Commission services on this issue. Some of the main points of the Paper are as follows :

- While the emissions of some pollutants grow in line with economic activity, many forms of environmental pollution actually decrease as economies grow. This suggests that economic growth and sustainable development are highly interrelated and that in the longer run the one cannot be achieved independently from the other.
- It is essential to point out that there is nothing automatic about this inverse relation between economic growth and pollution. It will only happen if a sound policy framework is set up.
- Environmental policy making is changing course, aiming at sustainability by integrating environmental considerations in production and consumption processes. A stronger reliance on market based instruments is key to the success of this policy.

An important advantage of reliance on the market is that it leaves it to individual agents to find the most promising solutions to environmental problems. Such a strategy could also contribute to deregulation and reducing bureaucratic interference.

There is evidence to suggest that corrective environmental taxes and charges will prove to be one of the more effective policy responses.

The need to integrate environmental implications in policy making in other areas suggests that ECOFIN Ministers should have the responsibility of identifying, and where appropriate, correcting undesirable environmental implications of existing tax and subsidy schemes.

E. Nouvelle décision ressources propres

Le Conseil s'est penché à nouveau sur la question du lien établi par la délégation italienne entre la nouvelle décision ressources propres et une solution acceptable pour elle des problèmes résultant du dépassement de ses quotas laitiers. Le Conseil a constaté que des contacts se poursuivront entre la Présidence, la Commission et les délégations avec l'objectif de parvenir à une solution avant le 24 octobre.

- 17 -

F. PECO and Ukraine

Ministers prepared the meeting with PECO Finance Ministers for 7 November. The difficult economic situation of Ukraine was also discussed. The Ministers were satisfied that Ukraine now plans to make radical reforms. It would be a precondition for EU macro economic assistance that Ukraine services its debt, and that progress is made in the Tchernobyl reconstruction programme.

2. CONSEIL "ENVIRONNEMENT" (LUXEMBOURG, 4 OCTOBRE)

Cette réunion s'inscrivait essentiellement dans le cadre de la préparation du Conseil de décembre et aucune décision n'était attendue, mis à part un signal politique sur la stratégie communautaire en matière de réduction des émissions de CO2.

Malgré une séance se prolongeant dans la nuit, le Conseil a raté de justesse l'objectif principal de sa session, à savoir l'adoption des conclusions proposées par la Présidence concernant la stratégie communautaire pour la stabilisation des émissions de CO2. En dépit des progrès enregistrés sur les modalités d'une taxation des ressources énergétiques et de l'accord intervenu sur des mesures d'accompagnement du volet fiscal, le Conseil a buté sur deux obstacles du message à adresser au Conseil "ECO/FIN" : d'une part, le principe de mesures de taxation communautaires ou, du moins coordonnées au niveau de la Communauté (opposition UK) et, d'autre part, la référence aux Etats membres qui pourraient bénéficier d'une application différée des mesures fiscales (à savoir, les quatre pays de la Cohésion qui ont des niveaux relativement bas d'émissions de CO2).

M. PALEOKRASSAS avait confirmé au début du Conseil que les mesures prises ou envisagées par les Etats membres jusqu'à présent ne permettraient pas d'atteindre l'objectif communautaire de stabilisation des émissions de CO2. La Commission était prête à se rallier à l'approche globale de la Présidence utilisant les droits d'accises à condition qu'elle soit considérée comme une première étape et qu'elle permette d'aboutir à des résultats équivalents pour la stabilisation des émissions.

Un groupe ad hoc a été chargé de la préparation de la première Conférence des Parties à la Convention sur le Changement climatique qui se tiendra à Berlin du 28 mars au 7 avril 1995. Il devra préparer un projet de position de la Communauté en vue du prochain Conseil "Environnement" des 15 et 16 décembre.

En début de session, les Ministres se sont penchés sur un projet de conclusions proposé par la Présidence en vue de la rencontre prévue le lendemain entre le Conseil et les Ministres de l'Environnement des Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO). Un accord unanime avait été dégagé sur le contenu de ce texte - mais pas sur la forme à lui donner (voir point II.3 ci-dessous).

S'agissant de la réduction intégrée de la pollution, deux des trois questions proposées par la Présidence en vue d'un débat ont fait l'objet d'orientations majoritaires : une tendance à limiter la fixation au plan communautaire de valeurs limites d'émissions et l'introduction d'obligations fondamentales de l'exploitant, sans pour autant réduire les obligations des autorités nationales. En revanche, la troisième question relative aux relations entre les "meilleures technologies disponibles" (MID) et les "normes de qualité environnementales" (NQE) est restée contestée.

Le Conseil a adopté une résolution sur les eaux souterraines qui complète la résolution du 25 février 1992 invitant la Commission à soumettre un programme d'action pour les eaux souterraines et une proposition de modification de la directive

- 18 -

de 1980.

Le Conseil a refusé de suivre la Présidence sur la voie de conclusions du Conseil sur l'environnement et le transport. La plupart des délégations ont volontiers participé à un débat général sur cette question, mais ont jugé l'adoption de conclusions prématurées, eu égard à leur contenu trop ambitieux et aux problèmes de répartition de compétences entre les différentes formations du Conseil que cela pose. L'essentiel du débat a porté sur la place de la voiture dans la société actuelle.

En ce qui concerne la mise sur le marché des produits biocides, le Conseil a procédé à un débat d'orientation non conclusif sur cinq questions proposées par la Présidence. Quatre délégations souhaitent trancher au préalable la question du champ d'application de la directive en s'orientant vers l'introduction de catégories de produits biocides suivant leur dangerosité.

Au cours du déjeuner, les Ministres ont discuté de l'attitude à prendre à l'égard du Parlement européen dans la poursuite de la conciliation sur la directive "emballages et déchets d'emballages". Les Ministres ont été pratiquement unanimes pour considérer qu'il n'était pas politiquement possible, ni souhaitable pour le déroulement futur de la procédure de codécision, de prendre en considération des amendements du Parlement européen n'ayant pas réuni le quorum nécessaire en séance plénière.

S'agissant de la proposition de directive sur l'élimination des PCB/PCT, peu de progrès ont été enregistrés. La question de la date d'élimination pourrait être résolue suivant l'approche de la Présidence, à savoir retenir deux dates différentes, 2000 et 2010.

La Commission a fait l'objet d'attaques sévères sur la mise en oeuvre du système communautaire d'Eco-labels. M. PALEOKRASSAS a reconnu l'existence de retards certains dans la mise en oeuvre du système, et a indiqué les modifications que son Institution avait l'intention de présenter prochainement en vue d'améliorer les procédures prévues. Plusieurs délégations préfèrent que la Commission s'attache à appliquer correctement et rapidement les dispositions existantes. Le Conseil a adopté des conclusions dans ce sens.

3. CONSEIL "ENVIRONNEMENT" AVEC LES MINISTRES DES PECOS (LUXEMBOURG, 5 OCTOBRE)

Dans le cadre de la mise en oeuvre du dialogue renforcé prévu dans les conclusions du Conseil européen de Copenhague et confirmé par les conclusions de Corfou, le Conseil a - pour la première fois en formation formelle - rencontré les Ministres de l'Environnement des pays d'Europe Centrale et orientale.

Les six Ministres des PECO ont dressé un panorama de la situation environnementale dans leur pays et des actions entreprises dans ce domaine. Ils ont également fait part de leur conception de la coopération dans le secteur de l'environnement, notamment à travers le Forum "l'Environnement pour l'Europe" (suivi de la Conférence de Lucerne). Un réel dialogue a pu s'instaurer, notamment avec les représentants de la BERD et de la BEI. Les questions de financement (modalités, sélection des projets, partenariat, etc...) ont été largement débattues. La nécessité d'améliorer la coordination des différents cadres de coopération (internationaux, multilatéraux UE/PECO, bilatéraux) et de renforcer la coopération entre le programme PHARE et la BERD dans un souci de meilleure efficacité a été mentionnée.

Les Ministres des PECO ont insisté sur la nécessité d'une contribution financière de l'Union à leurs politiques environnementales, tout en reconnaissant que l'effort

- 19 -

principal devait émaner d'eux-mêmes ("aide-toi et l'Union européenne t'aidera", a souligné le Ministre hongrois). De même, les Ministres des PECO ont reconnu l'importance d'un rapprochement des normes environnementales, en soulignant qu'elles sont parfois aussi sévères dans leur pays qu'au sein des Douze. Le Ministre tchèque a cependant insisté sur l'importance des instruments de marché (incitations financières et fiscales) pour atteindre certains objectifs environnementaux.

Le projet de conclusions mis au point par un groupe ad hoc a été adopté, sans être discuté en séance. Il avait été légèrement modifié la veille par un groupe conjoint 12+4+6, après avoir été agréé préalablement par le Conseil "Environnement" siégeant le 4 octobre. Certains Etats membres s'étaient d'ailleurs plaints que ce groupe conjoint s'était transformé en groupe de négociation à 22 (certains Etats membres ayant proposé des amendements au texte déjà agréé par le Conseil).

(Pour mémoire, il convient de rappeler que ce projet de texte avait fait l'objet de plusieurs discussions au niveau du COREPER, et qu'il a été "édulcoré" par rapport à la version initiale présentée par la Présidence. Les références aux questions de financement et au programme PHARE avaient été revues à la baisse, et la mention d'un éventuel groupe de suivi à haut niveau supprimée).

Le contenu du projet de conclusions traite notamment des questions suivantes :

- les ministres estiment nécessaire d'accorder un haut degré de priorité à l'établissement d'un dialogue structuré, notamment dans le but :
 - * d'assurer un développement durable;
 - * de préserver le patrimoine naturel de l'Europe;
 - * de faire face aux problèmes transfrontières d'environnement (par exemple la pollution de l'air, des cours d'eau et des mers);
 - * de réduire les risques d'accident dans les centrales nucléaires;
 - * de contribuer à la solution des problèmes d'environnement qui se posent au niveau planétaire;
 - * d'intégrer l'environnement dans le processus de réformes socio-économiques;

Les ministres reconnaissent qu'il est important d'adopter un niveau élevé de normes en matière d'environnement et de rapprocher les législations des Etats associés des dispositions applicables dans la Communauté européenne.

Les ministres recommandent par ailleurs d'effectuer les tâches suivantes dans un cadre approprié :

- d'assurer un échange intense d'informations sur les politiques en matière d'environnement;
- d'évaluer les priorités pour élaborer un programme ayant pour objectif la convergence des politiques et le rapprochement des législations.

Les ministres soulignent qu'une coopération étroite entre les Etats d'Europe centrale et orientale et l'Agence européenne pour l'environnement, puis l'adhésion de ces pays à l'agence constituent des moyens durables d'aider à la réalisation des objectifs.

Les ministres ont ainsi souligné l'importance du programme PHARE : il conviendrait de renforcer les aspects liés à l'environnement.

Dans la continuation du processus entamé à Dublin en 1990, ils sont convenus de maintenir une étroite coopération dans le cadre du processus "L'environnement pour l'Europe", afin d'assurer le succès de la prochaine conférence des ministres de l'environnement prévue à Sofia en octobre 1995.

Les ministres recommandent vivement que, là où cela n'a pas encore été fait, la

- 20 -

Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique soit ratifiée et mise en oeuvre le plus rapidement possible. Ils se sont aussi déclarés préoccupés par la pollution et les dommages que la circulation automobile cause à l'environnement en Europe et ils sont convenus de coopérer étroitement dans le cadre des préparatifs en cours pour la conférence qu'organise en 1996 la Commission économique des Nations unies pour l'Europe sur le thème "Transports et environnement".

4. DECLARATIONS PESC

Les délégations auront déjà reçu le texte des déclarations sur :

- l'IRAQ (11 octobre)
- la GAMBIE (14 octobre)

5. PREVISIONS

Aucune réunion du Conseil est prévue pour la semaine prochaine.

III. PARLEMENT EUROPEEN

1. TRAVAUX PRINCIPAUX DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES
(3-7 OCTOBRE)

Le travail des membres réunis au sein des commissions et sous-commissions parlementaires a porté notamment sur des questions de politique générale et d'actualité et moins sur le travail législatif. Toutes les commissions ont achevé leurs travaux sur le PB 1995, en adoptant leur avis à l'intention de la commission des budgets.

La commission des affaires étrangères, de la sécurité et de la politique de défense a adopté ses avis sur le budget 1995 ainsi que sur l'intégration de la PESC au budget de la Communauté. Elle a eu un échange de vues très suivi avec M. VAN DEN BROEK sur l'extension à la Croatie du programme PHARE ainsi que des échanges de vues avec un représentant du Conseil sur des sujets d'actualité. Elle a débattu de la situation en Bosnie Herzégovine, sur l'attribution du prix SAKHAROV 1994 ainsi que des échanges de vues liminaires sur les accords de partenariat et de coopération avec le Kazakhstan, le Kirghistan, l'accord intérimaire avec l'Ukraine et les accords de libre-échange et de commerce avec l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie.

La commission des relations économiques extérieures avait demandé une déclaration de la Commission sur l'accord US-JAPON. Les parlementaires ont exprimés des inquiétudes sur les effets discriminatoires possibles de cet accord et plusieurs intervenants ont stigmatisé l'inaction de la Commission vis-à-vis du Japon. La commission REX a adopté ses amendements sur le budgets 1995. Elle rétablit l'A PB pour la plupart des lignes. Sur la ligne B7-633 (programmes pour les PECO associés), elle propose d'inscrire 20 Mécus en engagements au lieu d'un p.m. prévu par le PB.

La sous-commission des droits de l'homme a eu un bref débat sur les relations entre le Parlement européen et la Grande Assemblée nationale turque, à la lumière du procès et du jugement de Medhi Zana et du procès actuel d'anciens députés HEP/DEP.

La commission des budgets a poursuivi son examen du rapport WILLOCKX sur le financement de la PESC. Le rapporteur met le Conseil en garde sur tout "mélange"

- 21 -

arbitraire entre dépenses administratives et opérationnelles. Il exige une révision des perspectives financières pour la PESC. Il propose un système à trois étages : financement des dépenses administratives en amont d'une action PESC sur le budget du Conseil; financement des dépenses administratives après une décision sur la Section III partie A (Commission); financement des dépenses opérationnelles sur la Section III B, chapitre B7.

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs a examiné plusieurs points litigieux. Lors de l'adoption de l'avis sur le Budget 1995, les membres, tout en approuvant l'APB dans ses grandes lignes, ont voté des transferts importants entre lignes budgétaires notamment en ce qui concerne les programmes PHARE et TACIS afin d'insister sur les aspects environnementaux de ceux-ci.

L'attitude vis-à-vis des programmes de recherche spécifiques a également été critiquée et la tendance va vers un rejet du programme sur la biotechnologie. Le vote sur le rapport FLORENZ sur les importations et les exportations de produits chimiques dangereux a été suspendu jusqu'à ce que la Commission confirme une date précise pour une conférence à ce sujet.

Le commission institutionnelle a eu un échange de vues animé sur l'investiture de la Commission.

La commission des pétitions a procédé à l'audition des candidats au poste de médiateur européen. Après les auditions, elle a eu une première discussion en vue de la formulation d'une proposition de nomination du médiateur. La désignation d'un médiateur par le Parlement aura lieu lors de la session plénière de novembre.

2. PREVISIONS

Nous évoquerons au prochain numéro de l'EU-REVIEW les travaux des commissions parlementaires de la semaine du 10 au 14 octobre. Les travaux du Parlement de la semaine du 17-21 octobre seront consacrés aux groupes politiques.

D.F. WILLIAMSON, SECRETAIRE GENERAL